



**TRABET**

**MAIRIE**  
**1, place de Verdun**  
**60490 RESSONS SUR MATZ**

[mairieressons@orange.fr](mailto:mairieressons@orange.fr)

Haguenau, le 10 décembre 2021,

**Objet** : Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet de centrale mobile d'enrobage temporaire

Monsieur le Maire,

La société TRABET souhaite implanter de manière temporaire, d'avril à août 2022 une centrale d'enrobage à chaud mobile, située sur des terrains dans la zone artisanale à **60490 RESSONS SUR MATZ** (section ZC – parcelles 139, 48, 66, 233, 235, 239, 243, 247, 249, 251) appartenant à la SCI de l'A1, dans le cadre des différents travaux d'entretien sur l'autoroute A1 pour le compte de SANEF.

L'installation projetée sera essentiellement destinée à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de réfection des autoroutes APRR dans le cadre des marchés d'entretien.

L'exploitation du site de **RESSONS SUR MATZ** relève du régime de l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et un dossier de demande d'enregistrement sera prochainement déposé auprès des services de la Préfecture de l'Oise.

L'article R.512-6 du Code de l'environnement précise à l'alinéa 7 que l'avis du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêté définitif de l'installation, doit être sollicité.

TRABET se propose de conserver l'usage de la plate-forme liée à l'exploitation d'une activité industrielle ou artisanale lors de la cessation définitive d'activité.

Par la présente, Monsieur le Maire, nous avons l'honneur de solliciter votre avis sur la destination ultérieure de ces terrains, qui resteront à vocation de plate-forme industrielle ou artisanale identiques à ce jour, dans le cas de la cessation d'activités du poste mobile de la société TRABET.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Thierry KLOTZ  
Directeur Général